



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE



Collectivité
Territoriale
de **Martinique**



Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**Contrat de Convergence et de Transformation
de la Martinique
2019-2022**

EXTRAIT

8 JUILLET 2019

<i>Participation des signataires</i>	
État	Collectivité territoriale de Martinique
1,23 M€	1,34 M€

Objectif 5 – Promouvoir l'égalité réelle femmes-hommes

Érigée au rang de Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes est un engagement national qui doit trouver sa pleine application en Martinique au travers de ce contrat qui vise tout à la fois une convergence sur des objectifs partagés et une transformation vers une société plus inclusive et égalitaire, notamment au regard des indicateurs socio-économiques et démographiques de ces territoires.

Cette politique se déclinera dans une approche intégrée qui vise la transversalité de l'égalité dans toutes les politiques publiques mais aussi la mise en place des mesures spécifiques en faveur des femmes autour des trois champs d'intervention prioritaires suivants :

- la prévention et lutte contre toutes les formes d'agissements et de violences sexistes et sexuelles, y compris au travail, en mettant l'accent sur l'amélioration de la protection des victimes et en mobilisant les dispositifs nationaux ad hoc, en s'appuyant sur les résultats de l'enquête Virage conduite en Martinique (avec le soutien du SDFE, de la DGOM et du CGET) disponibles fin 2019,
- la promotion de l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions et mise en œuvre de l'égalité salariale, au plus tard à l'horizon 2022, en mobilisant les dispositifs nationaux,
- la promotion de l'égalité dans la vie politique et sociale, diffusion de la culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes et exemplarité de l'État. Il s'agira tout particulièrement de renforcer l'autonomie des femmes dans la vie quotidienne.

En complément, le projet partenarial de logement de conjoint violent, porté par l'Alefpa contribuera à l'effectivité des mesures d'éviction du conjoint violent afin de garantir le maintien de la victime et des enfants dans le logement familial.

<i>Participation des signataires</i>	
État	Collectivité territoriale de Martinique
0,97M€	1,17 M€

II - Investir dans les filières porteuses

La Martinique est confrontée à des défis structurels spécifiques ou propres aux régions ultra-périphériques (RUP) européennes qui limitent le développement de son économie.

Son éloignement vis-à-vis de l'ensemble européen et du territoire métropolitain pèse négativement sur la mobilité des facteurs travail, capital et bien, renchérissant les coûts de production. Par ailleurs, l'exiguïté du territoire et ses caractéristiques géographiques limitent les facteurs de production et diminuent la rentabilité des activités économiques. Enfin la sensibilité du territoire accrue aux chocs (catastrophes naturelles ou accès aux matières premières comme le pétrole notamment) s'ajoute aux difficultés d'éloignement et d'étroitesse du marché.

La fragilité de son tissu économique dans lequel cohabitent de grands groupes souvent en situation de monopole avec de très nombreuses TPE-PME est d'autant plus nette pour le tissu industriel où la